

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Direction des Monuments et des Sites
M. P. CRAHAY
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

/Réf. : 2328-0048Logiflo 19-05-06
N/Réf. : AVL/AH/WMB-2.19&2.20/s393
Annexe : extrait plan de gestion *Cimentage et enduit décoratif*
document Geos 21/06/2000

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Enduit décoratif des maisons des cité-jardins Le Logis et Floréal. Avis de principe.
Dossier traité par M. Philippe Piéreuse.

En réponse à votre courrier du 22 mai 2006 sous référence, réceptionné le 29 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques émises par notre Assemblée concernant l'objet susmentionné en sa séance du 7 juin dernier.

La démarche de la DMS s'inscrit dans le cadre général de l'évaluation des restaurations effectuées sur base du cahier des charges du plan de gestion depuis sa mise en œuvre. La CRMS souscrit à cette démarche. Elle demande qu'un groupe de travail soit chargé du suivi régulier de cette évaluation, comprenant des représentants de la DMS, de la CRMS et l'auteur de projet. Il pourrait être élargi aux spécialistes de l'IRPA pour ce qui concerne les questions relatives aux enduits et, lorsque cela s'avère judicieux, à la société coopérative. Si, après évaluation, il s'avère que des précisions ou des modifications doivent être apportées au plan de gestion, la Commission suggère que l'auteur de projet soit, dans un second temps, chargé de cette mission.

Pour ce qui concerne les enduits, la CRMS prend bonne note des remarques de la DMS relatives à la composition des échantillons prélevés qui ont été analysés par l'IRPA et la firme Lafarge. A l'examen des résultats qui lui ont été communiqués, elle fait part à la DMS de ses premières réflexions afin de cerner plus précisément la question :

1°. La DMS n'ayant pas eu l'occasion de vérifier, durant une intervention complète, la composition et la mise en œuvre des restaurations inadéquates, il serait sans doute utile de vérifier (par une analyse supplémentaire ? par des tests comparatifs ?) la conformité de celles-ci avec les prescriptions du cahier des charges type avant d'aller plus loin dans l'inventaire des problèmes que ces prescriptions présenteraient.

2°. Il est supposé qu'une des causes des différences de teintes observées entre l'enduit d'origine et les restaurations effectuées résiderait en l'usage de ciment Portland. Ceci est à vérifier (voir point 1°, ci-dessus), car les différences de teintes sont plus généralement liées à la vitesse de séchage. Mais il faut d'ores et déjà préciser qu'il existe du ciment Portland blanc, ce qui permet précisément de nuancer les teintes.

3°. Au vu des marges d'interprétation inhérentes aux analyses effectuées en laboratoire, la CRMS ne voit pas de contradictions entre celles-ci et le cahier des charges du plan de gestion. Les analyses (celles effectuées par l'IRPA et, encore plus, celle effectuée par Lafarge) sont très proches de celle effectuée par GEOS (voir document ci-joint, 05.06.2000). Elles viennent surtout confirmer les propositions du plan de gestion qui prescrit l'utilisation d'un mortier bâtard (ciment Portland + sable + chaux grasse), ce qui correspond aux résultats mis au jour par les différentes analyses.

4°. L'histoire de la Reconstruction et les nombreuses phases de réalisation des cités-jardins Le Logis et Floréal expliquent les différences que l'on peut trouver dans les composants des enduits. En raison de la pénurie des matériaux qui caractérise l'immédiat après-guerre et de la débâcle financière qui toucha l'ensemble des opérations de construction des cités-jardins dès 1925 (raison pour laquelle des maisons furent vendues), il n'est pas étonnant que le choix de certains matériaux (sable, gravillons, ciment) ait été avant tout motivé par des questions de disponibilité et de coût. La cohérence générale de l'aspect a été privilégiée par rapport au respect strict d'un cahier des charges. Il est donc plus que vraisemblable qu'il y ait eu autant de variations dans les composants des enduits que d'opérations différentes.

5°. Ceci étant établi, la difficulté de déterminer un cahier des charges type demeure entière, car il ne peut être question de prévoir autant de recettes qu'il y aura de qualités d'enduits dénombrées. Dès lors, les questions à poser à l'IRPA avant d'entamer l'analyse de 16 prélèvements supplémentaires sont les suivantes :

- est-il possible d'améliorer la prescription du cahier des charges pour répondre à l'objectif d'établir un cahier des charges type pour Le Logis et Floréal ?
- Les analyses en laboratoire permettent de préciser les composants de l'enduit « usé » (pas de la situation d'origine). Toutefois, elles ne peuvent déterminer le dosage exact de ceux-ci. Quel est dès lors l'objectif poursuivi par la campagne d'analyse projetée ? Une modulation plus précise de la composition peut-elle davantage garantir le résultat escompté ?
- Ou bien, faut-il plutôt adopter une attitude plus pragmatique (celle du cahier des charges actuel) qui consiste à préconiser une recette commune, à adapter (granulométrie, couleur) en fonction de l'aspect particulier de l'enduit à restaurer ?

6°. Concernant la mise en œuvre des enduits, plusieurs techniques peuvent avoir été utilisées à l'époque, même si l'on sait par les témoignages oraux que la mise en œuvre à la tyrolienne a été privilégiée au Logis et à Floréal. Mais, ici encore, une attitude pragmatique ne devrait-elle pas présider au choix de la mise en œuvre étant donné la difficulté d'opérer localement et d'ajuster la granulométrie - qui constituent autant de contraintes déterminantes ?

7°. C'est dans ce cadre qu'il faut examiner la suggestion de la DMS de procéder à la restauration de la couche de finition en une seule passe au lieu de deux, comme proposé dans le cahier des charges. Indépendamment de la manière dont l'enduit a été obtenu à l'origine, la proposition de restauration en 2 passes a pour objectif de mieux ajuster le grain de la partie restaurée à celui de l'enduit existant (usé). Un bon résultat semble difficile à obtenir en une passe, étant donné le manque de précision de la technique utilisée. La seconde passe permet de parfaire la finition. Toutefois, il est évident que d'autres mises en œuvre peuvent être testées et ensuite adoptées si elles donnent de meilleurs résultats. La proposition de procéder à la réalisation de différents essais par une entreprise experte en enduits traditionnels est donc judicieuse.

La CRMS propose à la DMS de poursuivre ces réflexions au sein du groupe de travail.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.